



15 novembre 2018

(18-7176)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

RÉPUBLIQUE KIRGHIZE: LOI N° 14 DE LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE
(BICHKEK, 21 JANVIER 2014) MODIFIANT ET COMPLÉTANT LA
LOI DE LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE SUR LE DROIT
D'AUTEUR ET LES DROITS CONNEXES

Membre présentant la notification	RÉPUBLIQUE KIRGHIZE
--	---------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi n° 14 de la République kirghize (Bichkek, 21 janvier 2014) modifiant et complétant la Loi de la République kirghize sur le droit d'auteur et les droits connexes
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique	https://members.wto.org/crnattachments/2018/IP/KGZ/18_4942_00_e.pdf https://members.wto.org/crnattachments/2018/IP/KGZ/18_4942_00_x.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/KGZ/C/2 et Addenda 1 à 3 " https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?DataSource=Cat&query=@SymbolMatch=IP/N/1/KGZ/C/2*&Language=English&Content=ScriptedSearches&languageUIChanged=true# "
Brève description du texte juridique notifié <p>Le projet visait à apporter des modifications à la partie 2 de l'article 16 de la Loi de la République kirghize sur le droit d'auteur et les droits connexes, de sorte que, en vertu du Décret n° 515-V du Parlement de la République kirghize, daté du 27 mai 2011, le paragraphe 12 de cette loi a été reconnu comme étant techniquement erroné et a été invalidé.</p> <p>Afin d'identifier les catégories de droits dont l'administration incombe aux organismes de gestion collective, il est proposé d'apporter des modifications à l'article 44 de la Loi de la République kirghize sur le droit d'auteur et les droits connexes.</p>	

Compte tenu de ce qui précède, des modifications sont également apportées à l'article 47 de la Loi de sorte que les fonctions des organismes en question sont assurées par le Service d'État chargé de la propriété intellectuelle et de l'innovation, relevant du gouvernement de la République kirghize (Kyrgyzpatent).

Le projet contient également des modifications d'ordre rédactionnel visant à rectifier l'interprétation des dispositions de la Loi.

En outre, il est à noter que certaines dispositions de la version existante de la Loi de la République kirghize sur le droit d'auteur et les droits connexes en langue d'État ne correspondent pas à la version existante de cette loi en langue officielle.

De ce fait, conformément à la section 3 de l'article 6 de la Loi de la République kirghize sur les actes législatifs normatifs de la République kirghize, en cas de disparité entre le texte de la Constitution et d'autres actes normatifs de la République kirghize en langue d'État et le texte en langue officielle, le texte en langue d'État sera considéré comme la version originale. Le projet vise à procéder aux modifications appropriées à la loi susmentionnée en langue d'État.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais, russe
Entrée en vigueur	31 janvier 2014
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	8 mai 2018
Autres renseignements	http://cbd.minjust.gov.kg/act/view/ru-ru/205235
Organisme ou autorité responsable	Service d'État chargé de la propriété intellectuelle et de l'innovation, relevant du gouvernement de la République kirghize